

DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

(Filière Traditionnelle - AAC - Conduite Supervisée)

1 : Les enjeux de la formation à la conduite :

L'automobile est devenu un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les trajets dans le cadre des études, du travail et/ou des loisirs.

Rouler en sécurité est donc la préoccupation de tous les usagers de la route.

Les conducteurs novices représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste novice à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir être, savoir faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

2 : Déroulement de la formation et de l'examen :

Une fois votre évaluation initiale réalisée, votre contrat établi et signé, l'Auto-École Le Bruant mettra tout en oeuvre pour vous accompagner dans les étapes suivantes.

2.1 : La Formation au code de la route :

Voici les thèmes du code de la route que vous travaillerez à l'Auto-École;

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité des passagers et du véhicule
- L'environnement

Ces thèmes seront travaillés lors de séances programmées par l'Auto-École (voir affichage des horaires du bureau).

Durant ces horaires, vous avez la possibilité de venir vous entraîner à l'Auto-École, des tests de 40 questions, type QCM à choix multiples, vous seront proposés comme à l'examen.

Un Enseignant diplômé sera présent afin de répondre à vos interrogations mais également pour vous corriger.

Une application vous sera également proposée afin que vous puissiez continuer votre apprentissage à la maison ou partout où vous le souhaitez.

Tous vos résultats seront accessibles et consultés par l'Auto-École.

Une fois votre apprentissage terminé, l'Auto-École vous orientera afin de vous présenter à l'ETG (Examen Théorique Général).

2.2 : L'ETG (Examen Théorique Général) :

Pour prétendre au passage de cet examen, vous devez avoir 17 ans pour la filière traditionnelle et 15 ans pour la filière AAC (Apprentissage Anticipé à la Conduite).

Cet examen doit être réservé par internet, soit par vos propres moyens, soit par l'intermédiaire de l'Auto-École Le Bruant.

Une Redevance du Code de la Route de 30 euros vous sera demandée lors de votre inscription à l'examen, que vous vous inscriviez vous même ou en passant par l'Auto-École si vous ne voulez pas vous occuper de ces démarches administratives.

L'ETG aura lieu dans un centre agréé, à Saintes (La Poste) ou Saint-Georges-des-Coteaux (Code&Go). Vous devrez vous rendre à ce centre par vos propres moyens.

En cas de résultat positif, votre Auto-École, avec votre accord, vous proposera un planning de formation afin de dispenser vos heures de conduite.

En cas d'Échec, vous aurez la possibilité de repasser rapidement l'ETG, en vous acquittant pour chaque tentative de la Redevance du Code de la Route de 30 euros.

2.3 : La formation à la conduite :

Selon les Auto-Écoles, vous aurez la possibilité de commencer la conduite durant l'apprentissage du code de la route.

L'Auto-École Le Bruant ne proposant pas ce service, vous devrez avoir réussi l'ETG afin de commencer la formation à la conduite.

L'Auto-École le Bruant compte un Enseignant au sein le l'entreprise. Celui-ci vous accompagnera tout le long de votre formation afin de vous donner le meilleur suivi possible et de contribuer directement à votre progression.

L'apprentissage de la conduite se divise en quatre compétences conformément au référentiel du REMC;

- MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Les vérifications intérieures et extérieures sur le véhicule font partie intégrante de la formation et de l'examen du permis de conduire. Votre enseignant les travaillera avec vous et vous remettra un livret afin que vous puissiez les travailler en autonomie.

Au début de chaque leçon, l'enseignant définira avec vous d'un objectif de travail.

A la fin de chaque leçon, l'enseignant fera un bilan de la séance et vous permettra de vous auto-évaluer. Il procédera également au remplissage du livret d'apprentissage et de la fiche de suivi puis exposera un objectif éventuel pour la prochaine leçon afin de vous situer dans votre formation.

Afin de disposer de repères, quatre grilles progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elle détaillent les savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par l'enseignant précisant les critères et les conditions de réussite sont prévues afin de valider ou non l'objectif de la leçon.

Il vous sera ainsi, possible, de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à renforcer.

De plus, pour chacun des objectifs impliquants la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations seront à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, l'enseignant pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

2.4 : L'examen du permis de conduire :

L'Auto-École Le Bruant remettra une convocation pour dispenser votre examen, au centre départemental. Vous devrez vous munir de votre pièce d'identité ainsi que de votre livret.

Pour les candidats de nationalité française

Ces documents doivent être des **originaux** (les photocopies, même certifiées, sont systématiquement refusées).

Carte Nationale d'Identité (CNI) : En cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

Passeport : En cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Identité Numérique (France Identité) : Le justificatif d'identité à usage unique généré via l'application est désormais accepté.

Permis de conduire : Si le candidat possède déjà une catégorie (AM, A1, B1, etc.), le permis sécurisé (format carte bancaire) est une pièce d'identité valable.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'inspecteur, qui vous précisera ce qu'il attend de vous;

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser un freinage pour un arrêt de précision
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route et notamment les plus vulnérables

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. La conduite d'un véhicule est un acte difficile et engage une grande responsabilité.

L'inspecteur s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Pour obtenir votre permis de conduire, vous devez cumuler un minimum de vingt points sur trente et un. Les résultats seront communiqués par internet, dans un délai minimum de quarante huit heures, jours ouvrables.

Une fois le résultat obtenu, il faudra contacter l'Auto-École Le Bruant afin de vous indiquer les démarches à suivre pour la suite.